

Communes et réseaux écologiques dans les Alpes

Quel est le rôle des communes dans la mise en réseau des habitats pour la faune et la flore ?

Les communes possèdent et administrent une grande partie du territoire national. Elles peuvent ainsi exercer une influence décisive sur les formes d'utilisation des sols. La qualité des habitats et de leurs connexions en dépend.

Des habitats interconnectés dans un réseau de biotopes

ne bénéficient pas seulement à la faune et à la flore, mais aussi à l'homme. Un environnement où il fait bon vivre, avec des paysages diversifiés, une valeur récréative forte et une biodiversité élevée améliore non seulement la qualité de vie de la population, mais aussi l'attrait touristique de la région. Les communes disposent de nom-

breux instruments pour encourager la préservation et le rétablissement des liaisons entre les espaces naturels, par le biais notamment des plans locaux d'urbanisme, des arrêtés communaux et des campagnes d'information. Elles peuvent aussi prendre des mesures dans des secteurs comme la sylviculture, l'agriculture et la gestion des eaux.

Chaque mesure mise en œuvre par les communes est importante. Pour être efficaces, ces mesures ne doivent pas être mises en œuvre de manière isolée, mais être intégrées dans une stratégie de création de réseaux écologiques. Les plans locaux d'urbanisme jouent ici un rôle capital. Ils doivent définir les axes du réseau écologique et les zones prioritaires, et en

tenir compte dans tous les projets d'aménagement. L'établissement d'un plan de mise en réseau des biotopes constitue une bonne base pour la mise en œuvre ciblée de mesures de conservation et d'amélioration des différents éléments du réseau écologique. Pour de plus amples informations, consulter les sites www.alpine-ecological-network.org et www.econnectproject.eu, ou contacter aurelia.ullrich@cipra.org. Les communes peuvent également jouer un rôle important en informant la population : chacun et chacune d'entre nous peut en effet contribuer à faire avancer la mise en œuvre des réseaux écologiques dans les Alpes.

Les 6000 communes des Alpes sont des partenaires privilégiés pour la création de réseaux écologiques par le biais de mesures ciblées.

Initiative
Continuum écologique



Les fiches « Réseaux écologiques dans les Alpes » peuvent être téléchargées et commandées gratuitement sur www.alpine-ecological-network.org

Ces fiches d'information sont publiées par l'Initiative Continuum écologique en français, en allemand et en italien pour favoriser la création de réseaux écologiques, en particulier dans le cadre du projet ECONNECT : www.econnectproject.eu L'Initiative Continuum écologique est soutenue par le Réseau alpin des espaces protégés ALPARC, le Programme Espace alpin du WWF, le Comité scientifique international de recherche alpine ISCAR et la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA. Elle est financée par la MAV, Fondation pour la Nature.

Éditeur : CIPRA International, Schaan/FL. Graphisme : Bräm Grafik Kunst, Sargans/CH. Impression : Gutenberg AG, Schaan/FL. Imprimé sur papier FSC. Crédits photos : Couverture : Alparc, Page 2: Carte des réseaux écologiques : Maletzky A., et al. (2010): Biotopverbund für die Stadtgemeinde Neumarkt am Wallersee. Ein Modellprojekt. Naturschutz-Beiträge 37/10. 158 pages. ISBN 978-3-901848-39-1, Cuirvé commun : Wikipedia Commons **Juillet 2010**

Comment les communes peuvent-elles y contribuer ?

✓ **Maintenir des structures de petite taille et des formes d'exploitation extensives**

- Conserver, entretenir et implanter des haies et des murs de pierres sèches
- Entretenir et conserver les vergers à haute tige
- Poursuivre l'utilisation extensive des prairies sur des sites spécifiques.

✓ **Renaturer et entretenir les cours d'eau**

- Préserver et reconstituer des structures naturelles grâce à des mesures de renaturation et d'entretien et à l'aménagement de berges et de bosquets riverains.

✓ **Soutenir les mesures sylvicoles**

- Création de zones de tranquillité dans les forêts particulièrement dignes de protection
- Préservation et création de structures comme les arbres abritant des nids, les arbres creux, les îlots de vieux bois et de bois mort ou les lisières forestières richement structurées.

✓ **Mise en œuvre de mesures dans le domaine des transports**

- Prise en compte des corridors biologiques dans la planification des routes, création de passages à faune pour accroître la sécurité routière
- Valorisation des surfaces situées

à proximité des infrastructures avec des semences autochtones et une végétalisation adaptée au lieu.

✓ **Accroître l'attrait touristique**

- Valorisation touristique des réseaux écologiques par le biais de visites guidées, de sentiers pédagogiques ou de sentiers de randonnée dédiés.

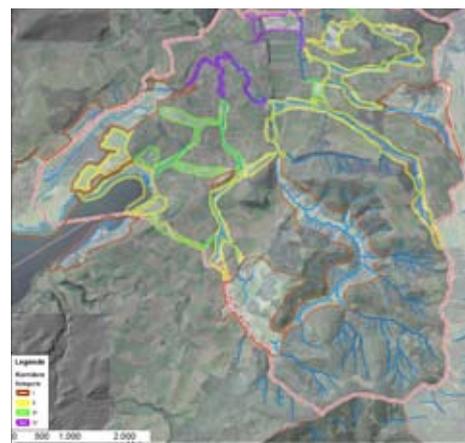
✓ **Sensibiliser la population**

- Informer la population sur l'importance des réseaux écologiques au niveau communal
- Organiser avec certains groupes de population des mesures d'entretien destinées à promouvoir le réseau de biotopes.

✓ **Tenir compte du réseau de biotopes dans les PLU**

- Etablissement d'un plan de mise en réseau des biotopes et prise en compte des axes définis dans tous les plans d'aménagement
- Promouvoir le réseau de biotopes par la mise en œuvre de mesures de compensation et de substitution.

Vous pouvez également consulter les fiches d'information sur l'agriculture, la sylviculture ou la gestion des eaux, ainsi que le catalogue de mesures présenté sur www.alpine-ecological-network.org (en) sous Continuum Initiative/Measures.



Protection de la diversité à Neumarkt

A l'initiative du réseau « Natur Salzburg », une cartographie de réseau de biotopes a été élaborée de 2007 à 2009 pour la commune de Neumarkt am Wallersee/A. Sur la base de l'étude des surfaces humides et de la végétation ainsi que de l'observation de près de 450 espèces animales, on a défini 16 axes pour le réseau et des zones écologiques prioritaires qui ont tous été intégrés dans le plan d'aménagement du territoire de 2008.



Le Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), une espèce rare, et de nombreuses autres espèces animales et végétales en profitent aujourd'hui. www.vielfaltleben.at/article/articleview/81282/1/29332 (de)

Pourquoi des réseaux écologiques ?

Les Alpes sont l'une des régions européennes les plus riches en biodiversité. Au cours d'une journée, d'une année ou d'un cycle de vie, les animaux et les plantes doivent avoir accès à divers habitats et ressources pour se nourrir, se propager et se reproduire. Dans le cadre de leurs

[Conserver la biodiversité]

migrations, ils doivent souvent surmonter de nombreux obstacles. De plus, les espèces animales et végétales souffrent de la restriction de leur habitat engendrée par les activités humaines, en particulier par l'exploitation intensive des sols et le morcellement croissant du paysage.

C'est pourquoi la mise en réseau – et donc l'accessibilité – des différents territoires a une influence capitale sur la survie des populations et des espèces. Face au changement climatique, la connectivité revêt une importance croissante. Les espèces touchées par la modification du climat peuvent ainsi trouver de nouveaux habitats adaptés à leurs besoins et changer de territoire.

Les mesures concrètes pour la création de réseaux écologiques sont prises essentiellement au niveau local. Or, l'interconnexion des habitats n'est pas seulement importante à petite échelle. Certaines espèces animales comme le lynx, les grands ongulés (cerf) ou les rapaces (gypaète barbu) ont besoin de vastes habitats proches de l'état naturel. Il est donc nécessaire de coopérer au niveau alpin pour assurer la conservation de ces espèces.

La création de réseaux écologiques ne contribue pas seulement à améliorer les conditions de vie de nombreuses espèces

[La population en profite]

animales et végétales : les espaces naturels et semi-naturels profitent aussi à l'homme, par exemple en tant qu'espaces récréatifs ou par leur fonction de protection contre les risques naturels.

Il existe déjà de nombreux accords et initiatives en faveur de la connectivité écologique. En signant le Protocole sur la protection de la nature de la Convention alpine et la Convention sur la diversité bio-

logique, les pays alpins se sont engagés à conserver et à utiliser la biodiversité de manière durable. Au niveau européen, on œuvre activement à la création d'un réseau paneuropéen dans lequel les Alpes jouent un rôle central. Les sites Natura 2000 et Émeraude sont des éléments essentiels de ce projet.

Souvent sans le savoir, nous sommes tous partie prenante de ces accords et initiatives. Pour assurer le succès du réseau écologique à travers les Alpes, il est capital d'impliquer la population et tous les acteurs concernés.

La nature alpine en chiffres :

- 4500 espèces végétales
- 45 % de ces espèces sont menacées de disparition d'ici 2100
- Territoire du lynx : 450 km²
- 900 espaces protégés de grande taille dont la plupart ne sont pas interconnectés